

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 12 février 2020, à 19 heures 00.

Étaient présents : Mrs. François Veilleux, maire de Beauceville;
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Denis Lehoux, maire suppléant de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;

Mmes. Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Anne-Marie Lachance, conseillère municipale de Saint-Frédéric;

Était absent : M. Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6750-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 15 janvier 2020
4.	Administration et finances 4.1 Liste des comptes à payer 4.2 Reddition compte FARR – Piste cyclable, phase II 4.3 FQM
5.	Ressources humaines 5.1 Embauche – Technicien en évaluation 5.2 Restructuration administrative 5.3 Concours – Inspecteur municipal (poste à temps plein)
6.	Cours d'eau 6.1 Enlèvement d'arbres – Ruisseau à Bolduc
7.	Développement économique et social 7.1 Piste cyclable Phase III – Mandat ingénieur 7.2 Entente sectorielle– CALQ 7.3 Entente sectorielle– Égalité H/F 7.4 Entente FRR – Volet II – Soutien FDT 7.5 Adoption mémoire BAPE – Amiante et résidus amiantés 7.6 Fonds culturel 7.7 Lettre d'appui - APBB
8.	Période de questions
9.	Levée de la séance



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 15 janvier 2020

6751-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2020 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer

6752-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 12 février 2020 : 329 054.00 \$

4.2 Reddition de compte FARR – piste cyclable

ATTENDU QU'en 2017-2018, la MRC Robert-Cliche avait pour désir de poursuivre l'aménagement de la piste cyclable sur son territoire en complétant la phase II du projet, i.e. le secteur urbain de la Ville de Beauceville et la jonction du secteur urbain de Saint-Joseph-de-Beauce (déjà réalisé) aux limites de la municipalité de Vallée-Jonction;

ATTENDU QU'en mars 2018, la MRC Robert-cliche a obtenu une aide financière FARR au montant de 400 000 \$ pour poursuivre l'aménagement de la seconde phase de la piste cyclable. Les travaux prévus consistaient à la construction de la piste cyclable, son terrassement et marquage ainsi que l'aménagement d'un stationnement au Parc des Rapides;

ATTENDU QUE sur appui de la Ville de Beauceville (R-2018-02-6003) et de Saint-Joseph-de-Beauce (résolution no 2018-02-47), le conseil des maires du 14 mars 2018 a résolu à l'unanimité d'engager l'entière des sommes disponibles à ce moment et à venir du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour la réalisation de la phase II de la piste cyclable. Ainsi une somme de 221 213\$ a été autorisée à la MRC;

- Ville de Beauceville : 101 633 \$
- Ville de Saint-Joseph-de-Beauce : 119 580 \$

ATTENDU QU'au terme des ententes FARR et FSPS, la MRC doit maintenant rendre des comptes pour recevoir les aides financières à verser;

ATTENDU QU'une demande a été faite au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir le taux d'aide de réclamation des dépenses admissibles (de 18,3 % à 39,73 %). Le même exercice a été appliqué pour le FSPS (5,47 % à 21,97 %).

ATTENDU QUE suivant la reddition de compte réalisée et les demandes de modification des taux d'aide, deux scénarios financiers ont été travaillés.

6753-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit approuvée la reddition de compte finale FARR et FSPS telle que présentée en annexe 1.

4.3 Déclaration commune - FQM

ATTENDU QU'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient



intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

ATTENDU QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

ATTENDU QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

ATTENDU QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

ATTENDU QUE RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

ATTENDU QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

6754-20

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche – Technicien en évaluation

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation pour le remplacement de madame Mirielle Morin pour son départ à la retraite;

ATTENDU QUE les résultats du concours;

ATTENDU QUE monsieur William Laflamme est à l'emploi de la MRC depuis juin 2019 pour un poste temporaire comme technicien en évaluation;

6755-20

SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur William Laflamme comme technicien en évaluation pour un poste régulier à temps plein, classe 2, échelon 3.

5.2 Restructuration administrative

ATTENDU QUE la MRC a à son emploi 5 inspecteurs en urbanisme et en environnement;

ATTENDU QUE trois relèvent du coordonnateur en inspection pour l'application de l'entente en inspection et deux relèvent du coordonnateur en environnement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE depuis un an dans un projet pilote, nous avons décroïsonné avec succès les postes d'inspecteur, car les qualifications sont les mêmes pour les 5 postes, de même que leurs classes et échelons salariaux.



6756-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité de modifier la structure administrative de la MRC de façon permanente et regrouper tous les inspecteurs sous la responsabilité du coordonnateur aux permis et que le coordonnateur à l'environnement conserverait le PGMR, gestion du recyclage et putrescible, ainsi que la gestion de la vidange des fosses septiques.

5.3 Concours – Inspecteur municipal (poste à temps plein)

ATTENDU QUE la MRC a embauché pour une durée de 2 ans, échéant le 31 décembre 2020 un inspecteur municipal pour pallier l'augmentation de travaux découlant de l'entente en inspection;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se déclarent satisfaites de l'entente et ont convenu avec la MRC de renouveler l'entente pour cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le poste actuel est un poste temporaire se terminant le 31 décembre 2020;

6757-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité de convertir le poste actuel en poste régulier, temps plein et d'autoriser la procédure d'affichage interne pour le pourvoir.

6. COURS D'EAU

6.1 Enlèvement d'arbres – Ruisseau à Bolduc

ATTENDU QUE le 29 janvier 2020, un employé des travaux publics de Beauceville nous avise qu'il y a des arbres qui obstruent le ruisseau à Bolduc, en aval du pont de la piste cyclable. Le 30 janvier 2020, une inspection à cet endroit a permis de constater qu'il y a au moins 3 arbres en travers du cours d'eau, en majeur parti localisé dans l'emprise de la piste cyclable;

ATTENDU QUE ces arbres ont été déposés tout probablement par la crue des eaux de la rivière Chaudière. Lors de l'inspection, ces arbres ne causaient pas d'obstruction observable. Cependant, ils peuvent provoquer une obstruction importante si des glaces ou d'autres branches ou débris s'accumulent, pouvant représenter une menace pour l'infrastructure de la piste cyclable;

ATTENDU QUE le conseil a le pouvoir de décréter les travaux et d'engager la dépense;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'article 105 indique que toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE l'auteur de l'obstruction ne peut être identifié, les coûts relatifs aux travaux doivent être assumés par la municipalité locale;

ATTENDU QUE les travaux consistent à enlever les arbres qui sont tombés en travers du ruisseau;

6758-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des arbres dans le ruisseau à Bolduc, en aval du pont de la piste cyclable;



- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution;
- D'autoriser le directeur général à refacturer la ville de Beauceville pour les coûts rattachés aux travaux.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7.1 Piste cyclable Phase III – Mandat ingénieur

ATTENDU QUE la MRC est à préparer les travaux de la dernière phase de la piste cyclable prévus pour l'été 2020 consistant à paver la piste cyclable entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph, la construction d'une passerelle sur la rivière Calway (remboursé par le MTQ), ainsi que les travaux de la traverse de la route 173, secteur des Rapides à Beauceville (partie non complétée de la phase II);

6759-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de M. Serge Dufour selon l'offre déposée (20 500\$ + tx) pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux de la phase III.

7.2 Entente sectorielle de développement – CALQ

ATTENDU QUE la Commission des Arts et des lettres du Québec (CALQ) offre à la région Chaudière-Appalaches de signer une entente sectorielle afin de soutenir les artistes de la région;

ATTENDU QUE le CALQ égalise 1 pour 1 toute contribution à même l'enveloppe régionale du FARR;

ATTENDU QUE les MRC, via une entente sectorielle, puiseront leur contribution à même l'enveloppe régionale du FARR;

6760-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adhère autorise la signature par le préfet.

7.3 Entente sectorielle de développement – Égalité homme/femme

ATTENDU QUE le Secrétariat à la condition féminine propose aux MRC de Chaudière-Appalaches une entente sectorielle afin d'accentuer le développement en matière d'égalité homme/femme;

ATTENDU QUE selon le document fourni, la contribution demandée se limite à des biens et services pour une valeur de 2 000 \$/année sur deux ans;

6761-20 SUR PROPOSITION de madame Anne-Marie Lachance, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la signature de l'entente par le préfet.

7.4 Adoption mémoire BAPE – Amiante et résidus amiantés

ATTENDU QUE le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) tient des consultations sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus amiantés;
ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a informé la commission de son intention d'exprimer son opinion sur le sujet par le dépôt d'un mémoire;



ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche se sent interpellée par le sujet compte tenu de la présence d'une ancienne mine d'amiante sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction;

ATTENDU QUE les résidus amiantés ont été grandement utilisés sur le territoire de la MRC à des fins de remblais tant à des fins privées et publiques;

ATTENDU QUE la gestion actuelle des anciens sites miniers et des résidus amiantés préoccupe les municipalités du territoire;

ATTENDU QUE des projets de renaturalisation et de valorisation sont présentement à l'étude sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est d'avis que le statu quo ne constitue pas une option viable, tant au niveau social, qu'environnemental ou économique;

ATTENDU QUE la santé et la sécurité des travailleurs et de la population demeurent au cœur des préoccupations de la MRC;

6762-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche dépose son mémoire comportant les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement, ses organismes et ses mandataires initient des projets d'acquisition de connaissances sur l'état de situation actuel de la gestion de l'amiante et des résidus d'amiante; notamment dans les régions visées par ces activités;
- Que le gouvernement encourage l'innovation et autorise les projets de renaturalisation et de valorisation des résidus miniers amiantés au Québec ainsi que la mise en valeur des anciens sites miniers;
- Que les règlements, normes et directives entourant les projets de renaturalisation et de valorisation des résidus amiantés au Québec et les travaux effectués dans le sol naturel soient basés sur des données probantes, reconnues scientifiquement et adaptées aux différents milieux d'intervention (travaux à l'intérieur vs à l'extérieur);
- Que des mesures d'atténuation des risques puissent être proposées afin de maintenir les matériaux contenant de l'amiante en place lors de travaux effectués dans les remblais ou dans le sol naturel contenant de l'amiante;
- Que la santé et la sécurité des travailleurs et de la population en général constituent pour la région une priorité dans l'élaboration d'un cadre de gestion des projets de renaturalisation et de valorisation des résidus amiantés;

7.5 Fonds culturel

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté une politique de développement culturel en 2005;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente de développement culturel triennale (2018-2020) avec le Ministère de la Culture et des Communications. Son plan d'action



comprend la réalisation de 5 projets sur son territoire;

ATTENDU QUE parmi ces projets figure l’appel de projets en développement culturel (fonds culturel) qui vise à soutenir financièrement les initiatives culturelles des organismes et municipalités du territoire;

ATTENDU QUE selon l’entente, un appel de projets a lieu chaque année avec un montant de base de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le comité d’analyse responsable de l’étude des projets reçus s’est réuni le 27 janvier 2020 pour formuler une recommandation au conseil des maires;

ATTENDU QUE pour l’année 2020, un appel de projets s’est tenu du 15 novembre au 20 décembre 2019 avec une enveloppe totalisant 15 242 \$ (montant de base + résiduel de l’appel de projets 2019);

ATTENDU QU’au total, 8 projets ont été déposés;

Projet	Promoteur	Recommandé
La tournée des parcs	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	3 000,00 \$
Au cœur de l'histoire de Beauceville	Ville de Beauceville	3 000,00 \$
Ateliers "Retour aux sources"	Municipalité de Saint-Odilon	380,00 \$
Salem - Expérience immersive	Créativa Productions	3 000,00 \$
Cours de théâtre	Créativa Productions	1 670,00 \$
Événement provincial d'improvisation et ateliers jeunesse d'improvisation	Municipalité de Saint-Jules	3 000,00 \$
Total		14 050,00 \$

6763-20 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l’unanimité :

- Que le conseil approuve l’attribution des montants consentis pour les projets ci-dessus;
- Que le montant résiduel de 1 192 \$ soit affecté au projet « *Robert-Cliche se raconte... volet animation* » de l’entente de développement culturel 2018-2020;
- Et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, les protocoles d’entente avec les promoteurs concernant les projets retenus dans le cadre de l’appel de projets en développement culturel 2020.

7.6 Lettre d’appui – APBB

ATTENDU QU’en 2018, le dernier voyage de sapin-épinette de 4 pieds a été livré à l’usine Kruger-Wayagamack de Trois-Rivières (c’est le dernier acheteur de « pitoune »). La fin de ce marché a libéré 165 000 mètres cubes de bois de petite dimension ce qui représente une belle occasion de développer de nouveaux débouchés.

ATTENDU QUE l’association des producteurs de boisés de la Beauce (APBB) souhaite faire un projet régional (plusieurs MRC de Chaudière-Appalaches) en embauchant une ressource pour réaliser le travail de démarchage nécessaire afin d’identifier un ou des bioproduits innovants qui permettra de mettre en valeur cette ressource. L’APBB demande votre appui pour déposer ce projet au Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR). Une contribution de 1000\$/année par MRC et ce, pour les 3 ans du projet, sera demandé aux MRC si le projet voit le jour.

ATTENDU QUE l’action 6.3 du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la



MRC concerne ce projet : « Identifier les nouveaux marchés pour la transformation du bois résineux de petite dimension »;

ATTENDU QUE l'organisme porteur identifié dans le PDZA pour cette action est l'APBB. Pour la MRC, il s'agit de la façon la plus simple et la moins coûteuse de mettre en œuvre cette action du PDZA;

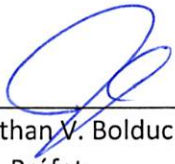
6764-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'appuyer cette demande.

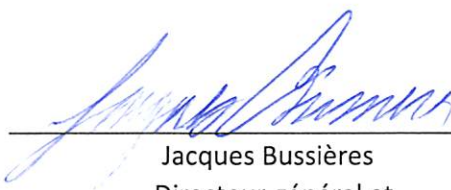
8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

6765-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.


Jonathan V. Bolduc
Préfet


Jacques Bussièrès
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

